Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 35 (1897)

Heft: 39

Artikel: Pour tuer une puce

Autor: Rochedure

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196469

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- Eh bin! atteinds, té vu cein expliquâ tot net. Te sâ cein que l'est que lo pòle ?...

- Binsu! qu'on recordé cein à l'écoula. Lo pôle, se mè ressovignè bin, l'est lo fin coutset dè la mappemonde, dè la sphère se te vâo, que l'à y'ein a mimameint dou : lo pôle nord qu'est tot amont la carta, et cè dâo sude qu'est âo fin bas tot avau.

 Oï, l'est bin cein. Et po ein reveni à cein que volliavo tè derè, cé certain Andrée a volliu allà vâirè coumeint cein irè pè cé pôle nord, ïo nion n'est zu tant qu'ora; et coumeint on ne poive allà rouda per le ni a pî, ni ein carioles et ni liquiettès, l'âi est zu avouè on ballon et paret que l'a pu arrevâ!

- Mà tot cein que te mè dit n'a rein à férè avouè cé teimps dépoureint que n'ein ora.

Attiuta pi! on iadze arrevâ à cé pòle, cé Andrée s'est mè à fotemassi et à tot miquemaquâ lo commerço per lè amont, l'a met on bocon trâo dè graisse âo torellion que fà veri la sphère, et la terra s'est einmodaïe tant rudo que dinsè n'en ora Mamert, Médà, Pancrace, Péregrin et ti cliião crouïo saints de glliace que no ne dévetrein avâi qu'âo tsautein dè l'an que vint. Ora, as-tou comprài? C. T.

Pour tuer une puce.

Bien que le procédé indiqué par notre correspondant, pour se débarrasser du petit insecte incommodé, soit bien connu, nous le publions quand même, à cause de la ma-nière originale dont il est raconté.

Je crois être agréable à vos lecteurs, lectrices et abonnés en leur donnant un moyen, aussi facile que commode, d'occire en peu d'instants la puce la plus rebelle, quels que soient son âge, sa taille et sa force musculaire, et quelle que soit aussi l'obstination avec laquelle elle se dérobe aux recherches les plus actives...

Exemple: Vous vous sentez mordu: immédiatement vous vous mettez à la recherche de l'insecte sautillant, et, après mille tentatives infructueuses, grâce à l'agilité bien connue de de ce petit parasite, à la mille et unième, vous réussissez à le saisir... Vous vous apprêtez à savourer votre vengeance et à punir l'insolente qui s'est, sans façon, invitée à déjeuner avec vous, lorsque... clic! un petit saut et votre proie vous échappe!...

Alors, attention, l'instant est solennel et c'est ici que vous avez besoin de mes conseils : rassurez-vous, nous allons facilement, sans la chercher, sans la toucher, la conduire au supplice, grâce à la méthode infaillible que j'ai

l'honneur de vous exposer.

D'abord, et avant tout, courez fermer à double tour la porte de la chambre, afin que votre victime ne puisse sortir... puis, mettez sur un coin de la cheminée un petit morceau de viande crue. Un peu plus loin, toujours sur le marbre de la cheminée, mettez une pincée de tabac en poudre que vous disséminerez un peu. Cela fait, vous pouvez vaquer à vos affaires : le châtiment se fera tout seul.

En effet, la puce, effrayée, va faire d'abord un certain nombre de fois le tour de la pièce, cherchant une issue, mais comme toutes les portes sont fermées et bien fermées, elle ne tardera pas à s'apercevoir qu'elle est prisonnière... Cris, pleurs, lamentations... n'y prenez pas garde. Au bout d'un certain temps, l'heure de son dîner étant arrivée, elle va chercher de quoi manger, mais elle n'osera revenir à vous, après la frayeur que vous lui avez faite... et puis vous êtes peut-être sorti, ce qui est encore une raison pour qu'elle ne puisse de nouveau dîner avec vous. Après avoir cherché partout, et regardé de tous côtés, elle finit par apercevoir, sur le coin de la cheminée, le morceau de viande que vous y avez déposé. Vite, elle grimpe, elle arrive et se jette sur cette proie inespérée. Quand elle a fini, - vous allez voir

comme c'est simple, - elle s'en va faire une petite promenade de digestion sur le marbre de la cheminée ; à sa place, vous, moi, vous en feriez autant; mais alors elle est obligée de passer au milieu du tabac à priser que vous y avez semé... elle respire cette odeur et, bientôt éternue violemment et en éternuant elle se brise la tête sur le marbre, où vous la retrouvez les quatre fers, pardon, les six pattes en l'air. Et ça n'est pas plus difficile que ça!

Essayez-en et vous m'en direz des nou-ROCHEDURE.

A propos de la suppression des cadets. (Elégie.)

Hélas! ils ont vécu... les cadets héroïques! Plus jamais ne verrons sur nos places publiques De ces guerriers fameux le bataillon hardi Défiler crânement, le soir du mercredi, Aux sons de gais tapins, à l'allure entraînante, Ou d'un « pas redoublé » de fanfare éclatante.

O sombre désespoir, à regrets superflus! Il n'est plus de cadets, Hélas! il n'en est plus!

Hélas! il n'en est plus... Leur vaillante cohorte, Dont une discipline, à la fois douce et forte, Savait dompter la fougue et tenir haut les cœurs. Phalange de héros, rentrant toujours vainqueurs, De notre bonne ville, à jamais disparue, Ne fera plus courir les gamins dans la rue.

O sombre désespoir, ô regrets superflus! Il n'est plus de cadets, Hélas! il n'en est plus!

Jamais plus n'entendrons gronder vos canonnades Fiers artilleurs, à bras traînant vos caronades : Vous ne paraîtrez plus à nos yeux étonnés, Tout petits fantassins trottant époumonés, Trompettes et tambours, aux ondoyants panaches, Et vous, beaux officiers, aux naissantes moustaches

O sombre désespoir, ô regrets superflus! Il n'est plus de cadets, Hélas! il n'en est plus!

Hélas! il n'en est plus..., implacable et sévère, Le Pouvoir tout puissant qu'ici chacun révère, Après avoir ouï bon nombre de discours, A cru de nos cadets devoir trancher les jours; Et du « désarmement » inaugurant l'idée, Vient de donner l'exemple à l'Europe obérée.

O sombre désespoir, ô regrets superflus! Il n'est plus de cadets, Hélas! il n'en est plus!

Hélas! il n'en est plus... Puisse la politique Des grandes nations, en ce moment critique, Ne pas mettre en péril notre gouvernement; Car il pourrait fort bien déplorer vivement, A l'heure de traiter de puissance à puissance, D'avoir de nos cadets désarmé la vaillance,

Et s'écrier trop tard, ô regrets superflus! Il n'est plus de cadets, Hélas! il n'en est plus!

Lausanne, 20 juillet 1897. FD W.

Les cafés.

AUTREFOIS - AUJOURD'HUI

Une demande d'autorisation d'ouvrir un hôtel-café à la gare de Chavornay ayant été faite, par M. Devenoge, auprès de la Municipalité du lieu, celle-ci a préavisé négativement. Le requérant s'est alors adressé directement au Département de Justice et Police qui a admis le préavis municipal. De là, recours au Conseil d'Etat, qui a confirmé la décision du Département. M. Devenoge, ne se tenant pas pour battu, a renouvelé sa demande devant le Grand Conseil sous forme de pétition. Celle-ci a trouvé là un meilleur sort, car, sur le préavis de la commission chargée de l'examiner, elle a été renvoyée au Conseil d'Etat avec recommandation. - La Municipalité de Chavornay a basé son refus sur le fait qu'il y a suffisamment d'établissements de ce genre dans la localité.

Ceci nous rappelle qu'il fut un temps — qui n'est pas encore très éloigné de nous — où

dans quelques localités du canton, on se plaignait, au contraire, du trop petit nombre, et parfois de l'absence complète de cafés, témoin les lignes suivantes extraites de deux lettres adressées à la Municipalité d'Aigle, la première en 1833, la seconde en 1834:

« L'absence à Aigle d'un établissement de l'espèce de celui dont je prends la liberté de vous entretenir, m'a suggéré l'idée de combler ce vide. C'est d'un café-billard dont je veux parler, et non d'une pinte ou d'un cabaret qui sont souvent des réceptacles que fuient les honnêtes gens. Si ma prière est accueillie, je donnerai à ma maison l'appropriation et l'arrangement désirables sous le rapport de l'agrément et de la salubrité, et peu de temps suffira pour prouver que cet établissement, soit par lui-même, soit par la manière dont il sera desservi, se recommandera à tous ceux qui désirent trouver quelque part un innocent délassement des travaux de la journée, et le charme de leurs loisirs sans y avoir le specfacle des habitudes dégoûtantes.

» Un tel établissement manque au chef-lieu d'un district qui compte plus de 15,000 âmes ', où les étrangers affluent le samedi singulièrement, et où bon nombre d'entre eux désirent autre chose que des aliments, de la boisson et des scènes salement bachiques. »

Cette première démarche, qui n'eut probablement pas de solution favorable, fut reprise l'année suivante sous une forme non moins originale:

- « Monsieur le Syndic et Messieurs les Conseillers municipaux,
- » L'industrie est la fille du commerce et de la civilisation. Partout où ils ont pénétré, ils ont procuré le bien-être des populations, en faisant éclore des établissements utiles. Là où il n'y a ni commerce, ni industrie, tout languit, rien ne prospère, et le but de la civilisation, qui est le bonheur social, est en grande partie manqué. Aigle, Messieurs, Aigle, chef-lieu de district, au milieu d'une contrée populeuse, riche, intéressante, où beaucoup d'étrangers sont attirés soit par les curiosités naturelles, soit par le grand passage de France et d'Allemagne en Italie, Aigle n'offre aux voyageurs que de simples cabarets ou des pintes. Point de cafés, point de traiteries, le riche ne peut s'arrêter que dans un tout y va.

» Ne serait-il pas urgent aujourd'hui qu'une nouvelle route va s'ouvrir² et qu'un nouveau débouché se prépare, qu'il y ait à Aigle un établissement où chacun pût trouver tranquillité, bonne société, à boire et à manger selon ses besoins et ses facultés pécuniaires.

» Le soussigné vient, en conséquence, Monsieur le Syndic et Messieurs, solliciter de votre part un préavis favorable pour la demande qu'il se propose de renouveler auprès du Conseil d'Etat, relative à l'établissement d'un café et traiterie. »

1 La population du district d'Aigle est aujourd'hui de 18,648 habitants.

2 Il s'agit sans doute de la route d'Aigle aux Ormonts.

L. Monnet.

PAPETERIE. L. MONNET, LAUSANNE Agendas de bureaux pour 1898.

VIENT DE PARAITRE:

Au bon vieux temps des diligences

Deux conférences données à Lausanne

par L. MONNET

avec couverture illustrée par R. LUGEON. En vente au bureau du CONTEUR VAUDOIS et chez tous les libraires.

Prix: 4 fr. 50.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.